



TABAC, Fiscalité

Rubrique : actualités - Date : mercredi 13 novembre 2002

L'AFP signale que la classe politique corse se mobilise pour une dérogation fiscale « permettant aux cigarettes d'être moins chères dans l'île que sur le continent ». En effet cette dérogation fiscale bicentenaire est contestée par Bruxelles depuis la fin des années 80. La Commission européenne a d'ailleurs fixé comme échéance le 31 décembre de cette année pour que « Paris aligne les prix en Corse sur ceux du continent ». Pourtant, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy « s'est engagé à défendre le dossier auprès de Bruxelles parce que l'enjeu économique et social pour la Corse est considérable ». Actuellement, souligne l'Agence, « un paquet de Marlboro s'achète 2,40 euros contre 3,60 à Marseille ou Limoges ».